

SECURISATION ET MODERNISATION DU PORT DE L'ARGOL A HOEDIC

■
AVIS SUR LE PROJET

6 mars 2023



Informations relatives au document

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Auteur(s) Pierre PALLADIN
Fonction Chef de projets
Version VF2

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Version	Date	Vérfié par	Fonction	Signature
V0e	20 octobre 2021	Eric MEYER	Expert environnement réglementaire	
V1	01 février 2022	Delphine BELTRAMELLI	Responsable environnement	
V2	22 avril 2022	Delphine BELTRAMELLI	Responsable environnement	
V3	07 juin 2022	Delphine BELTRAMELLI	Responsable environnement	
VF	14 septembre 2022	Delphine BELTRAMELLI	Responsable environnement	
VF2	06 mars 2023	Delphine BELTRAMELLI	Responsable environnement	

SOMMAIRE

1 - IDENTITE DU DEMANDEUR	4
2 - AVIS DE LA MAIRIE DE HOEDIC	5
3 - AVIS DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE	8
4 - AVIS DE LA MAIRIE DE LA CCI MORBIHAN	20

1 - IDENTITE DU DEMANDEUR

Le **projet** de sécurisation et modernisation du port de l'Argol à Hoedic est mené par



COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN

18 Rue Alain Gerbault, 56000 Vannes

SIRET : 317 823 409 00022

2 - AVIS DE LA MAIRIE DE HOEDIC

DELIBERATION

Projet de sécurisation du Port d'Argol

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Date de convocation 08 septembre 2022	L'an deux mil VINGT DEUX le 14 septembre
Date d'affichage	Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. CHIFFOLEAU Jean-Luc Maire.
Nombre de conseillers	Etaient présent
- en exercice : 6	MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc. ALLANIC Christian.
- présents : 5	Mmes. MOISDON Emilie. MME LE BERRE Marguerite. BLANCHET Marie-Madeleine
- votants : 5	Secrétaire : Mme LE BERRE Marguerite
	Absent(s) : M.BUTTIN Pierre.

Le 22 juillet 2022, la Compagnie des ports du Morbihan a exposé en mairie d'Hoedic son projet de sécurisation et de modernisation du Port d'argol.

Le port de l'Argol accueille les liaisons maritimes depuis le continent et les îles voisines. Hormis l'héliport, il constitue l'unique lien de services vers le continent pour le transport de passagers, de marchandises et les évacuations sanitaires. C'est également un port de pêche et de plaisance.

A ce jour, la sécurité d'accès et d'amarrage au port de l'Argol n'est pas toujours correctement assurée lors d'évènements tempétueux se produisant tant l'hiver qu'en saison estivale. L'interruption des liaisons maritimes et de transport des marchandises est fréquente.

La Compagnie des Ports du Morbihan présente le contexte du projet.

Le port de l'Argol est situé sur la côte nord de l'île d'Hoedic. Il est constitué de deux ouvrages principaux :

- Une digue verticale en béton, appelée Môle de la Marine, à l'Est. Ce môle de la Marine a été le premier ouvrage construit, en 1939, sur ce site.
- Une digue principale à l'Ouest, réalisée en 1973, appelée Digue de l'Argol, constituée d'enrochement et d'un cheminement central en béton armé, avec un feu à secteurs à son extrémité.

Les objectifs du projet sont :

- La sécurisation du port en cas d'évènements tempétueux,
- La réduction de l'ensablement.

La réalisation de ces travaux permettra aussi une remise à niveau des ouvrages, en particulier du môle de la Marine. La réduction de l'agitation globale du plan d'eau favorisera la manœuvrabilité dans le port.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents:

- émet un avis favorable à l'étude et au projet pour lequel une demande d'autorisation environnementale unique sera déposée en préfecture en septembre 2022.
- Autorise le Maire à signer les documents afférents

Fait à HOËDIC le 14 septembre 2022

Pour copie conforme à HOËDIC le 15 septembre 2022

Le Maire,



3 - AVIS DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

PROCÈS VERBAL
des travaux de la grande commission nautique
tenue le 7 janvier 2022 à Vannes,
relative au projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic.

REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N°SEAFEL2021-38 du 1er décembre 2021 du président du conseil départemental du Morbihan portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie salle Belle-Île au siège de la DDTM 56 à Vannes (56) le vendredi 7 janvier 2022, pour émettre un avis sur le projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic.

La commission était composée de :

M. Jean-Yves BEQUIGNON, capitaine de vaisseau (R), de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 ^{ère} classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Jean-Pascal DEVIS, administrateur en chef de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, Directeur départemental adjoint, délégué à la mer et au littoral (DDTM 56)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

M. Patrick CLAUDEL	Représentant les plaisanciers
M. Matthieu LE QUELLEC	Représentant les capitaines de navires

M. Dominique SAMUEL, représentant de la SNSM, absent, est excusé.

M. Hubert GROSS, second représentant des capitaines de navires, absent, est excusé.

M. Simon MOISDON, représentant des pêcheurs, absent, est excusé.

Membres temporaires suppléants :

M. Michel BOLO	Représentants les plaisanciers
----------------	--------------------------------

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHIFFOLEAU	Maire d'Hoëdic
M. Robert SCHNEIDER	Subdivision des Phares et Balises DIRM NAMO
M. Eric LE MERO	Conseil régional de Bretagne, Dessertes maritimes
M. Michael LE HYARIC	Compagnie Océane, responsable d'exploitation
M. Franck NOEL	CD 56 / Direction des routes et de l'aménagement
M. Dominique HERISSET	Directeur du port de l'Argol
M. Fabrice LE HENANFF	Compagnie des ports du Morbihan, maîtrise d'ouvrage
Mme Charlotte BENNEHARD	EGIS, maîtrise d'œuvre
M. Yann GUILLOU	DDTM 56 (service des activités maritimes)

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en remerciant monsieur le Maire d'Hoëdic, le personnel du conseil départemental et de la DDTM 56 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission, et l'ensemble des participants pour leur présence. Les absences des représentants des pêcheurs, du second collège des capitaines de navires et de la SNSM sont regrettées. Ces absences sont essentiellement dues à la pandémie de COVID-19 et aux conditions météorologiques attendues en fin de journée provoquant l'annulation de la liaison retour vers Hoëdic.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

SYNTHESE DU DOSSIER

INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le port de l'Argol accueille les liaisons maritimes vers le continent et les îles voisines. Hormis l'héliport, il constitue l'unique lien vers le continent pour le transport de passagers, de marchandises et les évacuations sanitaires. C'est également un port de pêche et de plaisance.

A ce jour, la sécurité d'accès et d'amarrage au port de l'Argol n'est pas correctement assurée lors d'évènements tempétueux se produisant tant l'hiver qu'en saison estivale. L'interruption des liaisons maritimes et de transport des marchandises est fréquente.

L'objectif du projet est la sécurisation du port de l'Argol en cas d'évènements tempétueux et de réduire l'ensablement de ce port.

PRESENTATION DU PROJET

M. Le Henanff présente le contexte du projet. Le port de l'Argol est situé sur la côte nord de l'île d'Hoëdic. Il est constitué de deux ouvrages principaux :

- Une digue verticale en béton, appelée Môle de la Marine, à l'Est. Ce môle de la Marine a été le premier ouvrage construit, en 1939, sur ce site.
- Une digue principale à l'Ouest, réalisée en 1973, appelée Digue de l'Argol, constituée d'enrochement et d'un cheminement central en béton armé, avec un feu à secteurs à son extrémité.

Les objectifs du projet sont :

- La sécurisation du port en cas d'évènements tempétueux,
- La réduction de l'ensablement.

La réalisation de ces travaux permettra aussi une remise à niveau des ouvrages, en particulier du môle de la Marine. Et la réduction de l'agitation globale du plan d'eau favorisera la manœuvrabilité dans le port.

M. Le Henanff rappelle qu'une première GCN réalisée le 24 avril 2018 avait été réunie sur une précédente version du projet de sécurisation du port dont les caractéristiques principales étaient :

- Un prolongement de 30 m du môle de la Marine,
- Une extension implantée sur la digue ouest,
- La largeur de la passe fixée à 70 m.

Il cite les principales recommandations faites lors de cette GCN :

- Prolongement supérieur du môle de la Marine,
- Largeur de la passe à 60 m au lieu de 70 m,
- Réalisation d'une partie accostable au niveau du môle de la Marine.

Si les deux premiers points des recommandations émises en 2018 ont été observés dans le projet examiné lors de la présente commission, le dernier point s'avère incompatible avec la protection de l'environnement en place sur l'île.

Les propositions relatives au balisage n'ont pas évolué dans le présent projet et restent valables.

Mme Bennehard présente en détail le nouveau projet. Ce projet est construit sur la base de conditions environnementales prévisibles en 2100 et comprend :

- un déflecteur sur la digue ouest constitué d'une paroi verticale d'une longueur de 50 m et de largeur 7 m, qui dépassera les enrochements de la digue ouest de 20 m environ,
- une extension du môle de la Marine constituée d'enrochement de 80 m de longueur, portant à 150 m la longueur du nouveau môle,
- le déflecteur supportera le feu à secteurs actuellement en service au bout de la digue ouest.

Les travaux seront conduits par voie terrestre excepté l'acheminement des matériaux de construction qui seront délivrés par barge. Les matériaux seront déposés en fond de port, à proximité du môle de la Marine. Les travaux sont évalués entre 6 et 7 M€.

La programmation des travaux est prévue hors périodes estivales. Leur démarrage est prévu en octobre 2023, sous réserve d'obtention des autorisations administratives, pour se terminer au printemps 2024. La durée prévue est de 9 mois. Les 2 chantiers seront menés en parallèle.

D'un point de vue sécurité, un éclairage permanent des zones de travaux est prévu. Les barges feront l'objet d'un signalement lumineux également. La coordination des mouvements de barges est anticipée pour assurer la continuité de l'exploitation du port.

SYNTHESE DES DEBATS

De la présentation du projet, ressortent les points suivants :

- Le coffre d'amarrage le plus à l'Est ne sera pas utilisable pendant les travaux : la communication des restrictions d'usage du port devra être assurée ;
- La matérialisation de la zone de stockage des matériaux dans le port prévue par des bouées type « zones de baignade » n'est pas satisfaisante car pouvant prêter à confusion dans une zone qui n'est pas autorisée à la baignade ;
- La mise en place nécessaire d'une marque fixe lumineuse en extrémité du môle de la Marine ainsi prolongé, en substitution de la marque provisoire qui marquera l'avancement de la construction au cours des travaux ;
- L'intérêt de baliser l'extrémité de la digue ouest qui ne sera plus signalée par le feu à secteurs, déplacé sur le réflecteur ;
- La possibilité d'aménager dans le futur si besoin un quai accostable le long du môle de la Marine après réalisation d'une étude spécifique à cette évolution.

TOUR DE TABLE

Lors du tour de table, les éléments suivants sont rappelés :

- L'élaboration du projet en concertation avec les marins de la compagnie Océane ; cependant, un doute est émis sur l'insuffisance de la largeur réduite de la passe d'entrée, à 60 m, qui pourrait conduire à annuler davantage de rotations par gros temps que jusqu'à maintenant - doute à modérer cependant du fait de l'amélioration des conditions dès le franchissement de la nouvelle passe ;
- Une interrogation sur l'utilité de porter une marque à l'extrémité du chantier du môle de la Marine en phase travaux mais la confirmation du besoin d'une balise lumineuse en extrémité du môle de la marine ainsi prolongé ;
- Le besoin de baliser l'épi existant dans le port, besoin exprimé en GCN en 2018.

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion. Il note l'adhésion de tous au projet qui favorisera l'ensemble des trafics, en pensant que le risque signalé d'annulation de rotations du MELVAN n'est pas avéré.

CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le vendredi 7 janvier 2022 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- **En phase de travaux :**

- diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
- identifier un point de contact sur le chantier pour la coordination des mouvements à l'intérieur du port ;
- s'assurer que le feu à secteurs ne sera pas masqué pendant les travaux ;
- rendre lumineuse la balise mise en place à l'extrémité de la zone de construction de l'extension du môle de la marine ;
- assurer le rétroéclairage permanent des ouvrages en construction ;
- pour les zones de dépose de matériaux à l'intérieur du port, mettre en place un balisage ne prêtant pas à confusion avec les zones de baignade (emploi de croix de Saint-André recommandé) ;

- **En phase d'exploitation :**

- Prendre en compte l'éclairage public pour le balisage du port, en particulier pour le signalement de l'extrémité du musoir ouest qui ne supportera plus le feu à secteurs ;

- **Recommandations spécifiques :**

- L'épi en géotextile pour la maîtrise de l'ensablement du port, implanté côté sud du port, nécessite un balisage spécifique (voir recommandation R4 de la GCN du 24 avril 2018).

- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;

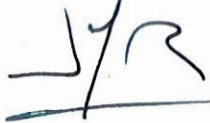
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (cartes marines, instructions nautiques...).

Paraphes: O.P.



Signature des membres

Le président
M. Jean-Yves BEQUIGNON



M. Jean-Pascal DEVIS

Le secrétaire
M. Olivier PARVILLERS



M. Dominique SAMUEL
Absent

Les membres

M. Simon MOISDON
Absent



M. Patrick CLAUDEL







M. Hubert GROSS
Absent

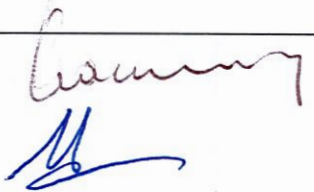
M. Mathieu LE QUELLEC





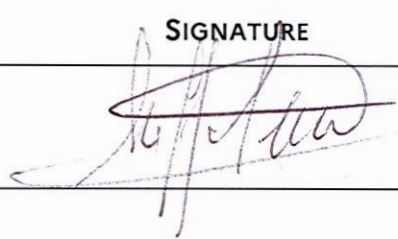

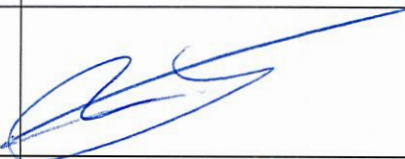



Paraphes :


Feuille de présence de la Grande commission nautique du vendredi 7 janvier 2022
concernant le projet de sécurisation et de modernisation du port de l'Argol à Hoëdic.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau [®] Jean- Yves BEQUIGNON, président de la GCN	jean-yves.bequignon@intradef.gouv.fr	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	olivier.parvillers@shom.fr	
DDTM/DML 56	M. l'AC1AM Jean-Pascal DEVIS M. Yann GUILLOU, DML/SAM Mme Anne-Chantal NICOL, DML/SAM Mme Sandrine PERNET, DML/SAMEL M. Laurent PELLETIER, DML/SAMEL M. Philippe POENCIER, DML/SAMEL	jean-pascal.devis@morbihan.gouv.fr yann.guillou@morbihan.gouv.fr anne-chantal.nicol@morbihan.gouv.fr sandrine.pernet@morbihan.gouv.fr laurent.pelletier@morbihan.gouv.fr philippe.poencier@morbihan.gouv.fr	  Excusés

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les pêcheurs professionnels	M. Simon MOISDON M. Eric ALLANIC M. Olivier BLANCHET	simon.moison@me.com eric.allanic0131@orange.fr traoumad01@gmail.com	Excusés
Représentant la SNSM	M. Dominique SAMUEL M. Emmanuel JACOBEE M. Charles PERRODO	president.ARZON-PORTNAVALO@snsn.org patron.ARZON-PORTNAVALO@snsn.org president.ARZON-PORTNAVALO@snsn.org	<i>excusé</i>
Représentants les plaisanciers	M. Patrick CLAUDEL M. Michel BOLO M. Alain ZINS	pk.claudel@free.fr mbolonantes@gmail.com alain.zins91@gmail.com	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentants les capitaines de navires	M. Hubert GROSS M. Yann PASCO M. Elouan JUHEL	elisabeth.bayol@compagnie-oceane.fr vedettes-angelus@wanadoo.fr elouan.juhel@hotmail.fr	Excusés
Représentant les capitaines de navires	M. Matthieu LE GOFF M. Pierre-Dominique ROSSET M. Mathieu LE QUELLEC	m.legoff@tmcvannes.fr moemoea56@hotmail.fr p.paillard.seaway@gmail.com	
CD 56 (Conseiller départemental)	M. Gérard PIERRE, délégué aux routes, aux mobilités douces, à la mer, au littoral et aux îles	gerard.pierre@morbihan.fr	excusé
CD 56 (Agents départementaux, Direction des routes et de l'aménagement)	Mme Nadine SEGALEN M. Franck NOEL	nadine.segalen@morbihan.fr franck.noel@morbihan.fr	excusé 

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Mairie d'Hoëdic	M. Jean-Luc CHIFFOLEAU, maire	mairie-dhoedic@wanadoo.fr	
Conseil régional de Bretagne	M. Eric LE MERO, chef du service des opérations dessertes maritimes Mme Emmanuelle ARRIVE, responsable des dessertes maritimes des îles du Morbihan	eric.le-mero@bretagne.bzh emmanuelle.arrive@bretagne.bzh	 Excusée
Compagnie des ports du Morbihan	M. Fabrice LE HENANFF, maîtrise d'ouvrage	f.lehenanff@compagniedesportsdumorbihan.fr	
Direction du port de l'Argol	M. Dominique HERISSET, directeur	D.Herisset@compagniedesportsdumorbihan.fr	
EGIS	Mme Charlotte BENNEHARD, maître d'oeuvre	Charlotte.BENNEHARD@egis.fr	
Sub. des Phares et Balises DIRM NAMO	M. David LESENECHAL, chef M. Robert SCHNEIDER, adjoint	david.lesenechal@developpement-durable.gouv.fr robert.schneider@developpement-durable.gouv.fr	Excusé 

ORGANISATION	NOM - PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Compagnie Océane	LE HYARIC MICHAEL Responsable d'exploitation	michael.le-hyeric@compagnie- oceanic.fr	

4 - AVIS DE LA MAIRIE DE LA CCI MORBIHAN

M
copie N. LE BRAS
L.N.

DOS
CICIS

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
COURRIER ARRIVÉ LE
- 1 FEV. 2023
CABINET

MONSIEUR DAVID LAPPARTIENT
PRÉSIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DU MORBIHAN
2 RUE DE SAINT-TROPEZ
CS 82400
56009 VANNES CEDEX

Lorient, le 24 janvier 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article R5314-4 du code des transports qui prévoit de soumettre pour instruction un projet de création ou d'extension d'un port maritime relevant des collectivités territoriales, vous nous avez transmis le dossier d'instruction relatif à une demande de transfert de gestion du domaine public maritime et d'extension du périmètre portuaire pour le Port de l'Argol à l'Île de HOËDIC, et nous vous en remercions.

Cette procédure est motivée par la nécessité de réaliser des travaux de modernisation et de sécurisation du port de l'Argol qui seront portés par la Compagnie des Ports du Morbihan. Les conditions d'accès et d'amarrage n'étant pas assurées en raison notamment de la houle entrante et de l'agitation dans le bassin, des investissements sont rendus nécessaires sur les ouvrages. Ils permettront notamment de réduire l'exposition de la zone portuaire aux conditions marines les plus problématiques.

Ainsi, il est envisagé de prolonger la digue principale et le môle de la Marine afin de fermer davantage le bassin. Cette intervention sur les ouvrages entraîne une extension du périmètre portuaire vers le nord et donc, un transfert de gestion du domaine public maritime naturel actuel en faveur du domaine portuaire pour une surface de 5850 m². La nouvelle limite du domaine portuaire correspond à celle de la zone UPA, destinée à accueillir les activités portuaires et maritimes, inscrite au Plan Local d'Urbanisme en vigueur sur la commune de HOËDIC.

Au regard des enjeux liés à la sécurisation du Port de l'Argol à HOËDIC pour l'ensemble des usagers, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan est favorable aux évolutions envisagées dans le cadre de la présente procédure.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Philippe ROUAULT

Département Environnement

communication.egis@egis.fr

www.egis-group.com

